



3263 - Lire au public à partir d'un livre.

question

Notre zone n'abrite qu'une seule mosquée. Dans celle-ci, aucun enseignement n'est organisé au profit des musulmans. C'est pourquoi, certains fidèles et moi-même préparons des leçons et des sujets puisés dans les ouvrages des ulémas et je lis le tout aux fidèles et fais des commentaires tirés de ma compréhension des textes. L'imam de la mosquée et son responsable ne sont pas contents de ce travail. Pourtant les livres que nous lisons - il est vrai que nous ne sommes pas des ulémas et ne possédons aucun savoir religieux - font partie des ouvrages de référence de la Communauté des Sunnites. Ma question est : est-ce que je commets un péché en agissant comme je le fais ? Quel est le conseil que vous me donnez dans ce cas, étant donné que l'imam n'accepte pas cette méthode d'enseigner ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Puisse Allah vous récompenser par le bien pour votre accomplissement de votre devoir consistant à instruire vos frères musulmans. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **Allah, Ses anges, la fourmi logée dans son trou, le poisson au fond de la mer prient tous pour celui qui instruit les gens en bien.** (rapporté par at-Tabarani d'après Abou Umama et cité dans Sahih al-Djami, 1838. Le fait de votre part de lire à partir des livres des ulémas comporte un grand bien pour eux et pour vous-mêmes. Continuez-le donc.

Le conseil que nous donnons est qu'une personne ne doit pas parler de choses qu'elle ne connaît pas ni sous la forme d'un commentaire ni dans le cadre d'une réponse. Elle doit dire, quand elle ne sait pas, Allah le sait mieux.

Elle doit éviter aussi de parler de questions qu'elle n'a pas vérifiées. Elle ne doit parler que de choses dont elle a la certitude. Vous gardez un des points de passage de la frontière de l'Islam.



Tout enseignement, tout bien que vous propagez avec sincérité vous attirera une récompense comme un acte de prédication et d'instruction, récompense à laquelle sera ajoutée une autre égale à celle reçue par tout apprenant qui aura appliqué son savoir, comme le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) l'a affirmé en ces termes : **Quiconque invite les gens à suivre la bonne direction aura une récompense égale à celle de ceux qui l'auront suivi, sans que la récompense accordée à ceux-là en soit diminuée.** Quant à l'imam, il doit savoir ce qu'il doit faire dans la mesure du possible.

Nous demandons à Allah de nous assister et de vous assister à Lui obéir et à Lui complaire. Puisse Allah bénir notre Prophète Muhammad.